



Une rentrée (pas) comme les autres

Cette rentrée 2020 sera comme à l'image de la crise sanitaire inédite. Après de nombreuses versions de protocoles sanitaires et avec la difficulté de les mettre en place autant à domicile que dans les structures petite-enfance, les ateliers d'éveil vont pouvoir enfin reprendre de façon **PRESQUE** normale pour les enfants.

Cette épidémie a laissé des traces et nous a amené à réfléchir sur nos pratiques professionnelles quant à l'accueil des enfants. Il a fallu jouer les équilibristes entre un tout hygiéniste et le bien être de l'enfant souvent laissé de côté. Les enfants et leur bien être doivent rester au cœur de nos préoccupations. Ainsi la communication avec le parent est essentielle dans ce moment de contexte épidémique. Savoir le rassurer, le guider et l'accompagner en tant que professionnelle de la petite enfance.

Enfin le Guide ministériel Covid-19 – Modes d'accueil du jeune enfant Rentrée 2020 nous a été communiqué le lundi 31 août 2020 avec les préconisations pour lutter contre la COVID-19. Le port du masque n'est pas obligatoire en présence d'enfant. Celui-ci insiste sur le respect des gestes barrières à votre domicile avec les parents employeurs. Soyons donc vigilant lors des ateliers, à domicile afin de ne pas devoir remettre en place des mesures plus restrictives.

Déborah Coulon,

Psychologue, responsable du RAM

Afin de permettre une reprise des ateliers d'éveil en toute sécurité, un protocole sanitaire d'utilisation du RAM a été mis en place.

Lors de l'atelier, quelques règles sanitaires sont donc à respecter

- L'inscription des adultes et des enfants pour participer à l'atelier est obligatoire. L'accès à l'atelier sera refusé pour toute personne non inscrit
- A l'arrivée de l'assistante maternelle et des enfants : le lavage des mains au savon est obligatoire.
- Pas de port de masque lors des ateliers en présence d'enfant
- Pas d'échange de matériel entre adulte (tabouret, tasse, etc)
- La distanciation d'au moins un mètre doit être respectée entre les adultes
- Les gestes barrières devront être respectés au sein de la structure pour les adultes (affiches explicatives)
- Lors du départ de l'assistante maternelle, le lavage des mains au savon est obligatoire